

Le Tigre déconfiné

Le magazine du Comité de l'Histoire du Lycée Clemenceau de Nantes

Numéro 57 - Le 11 septembre 2024

Le Lycée de Nantes sous Napoléon III

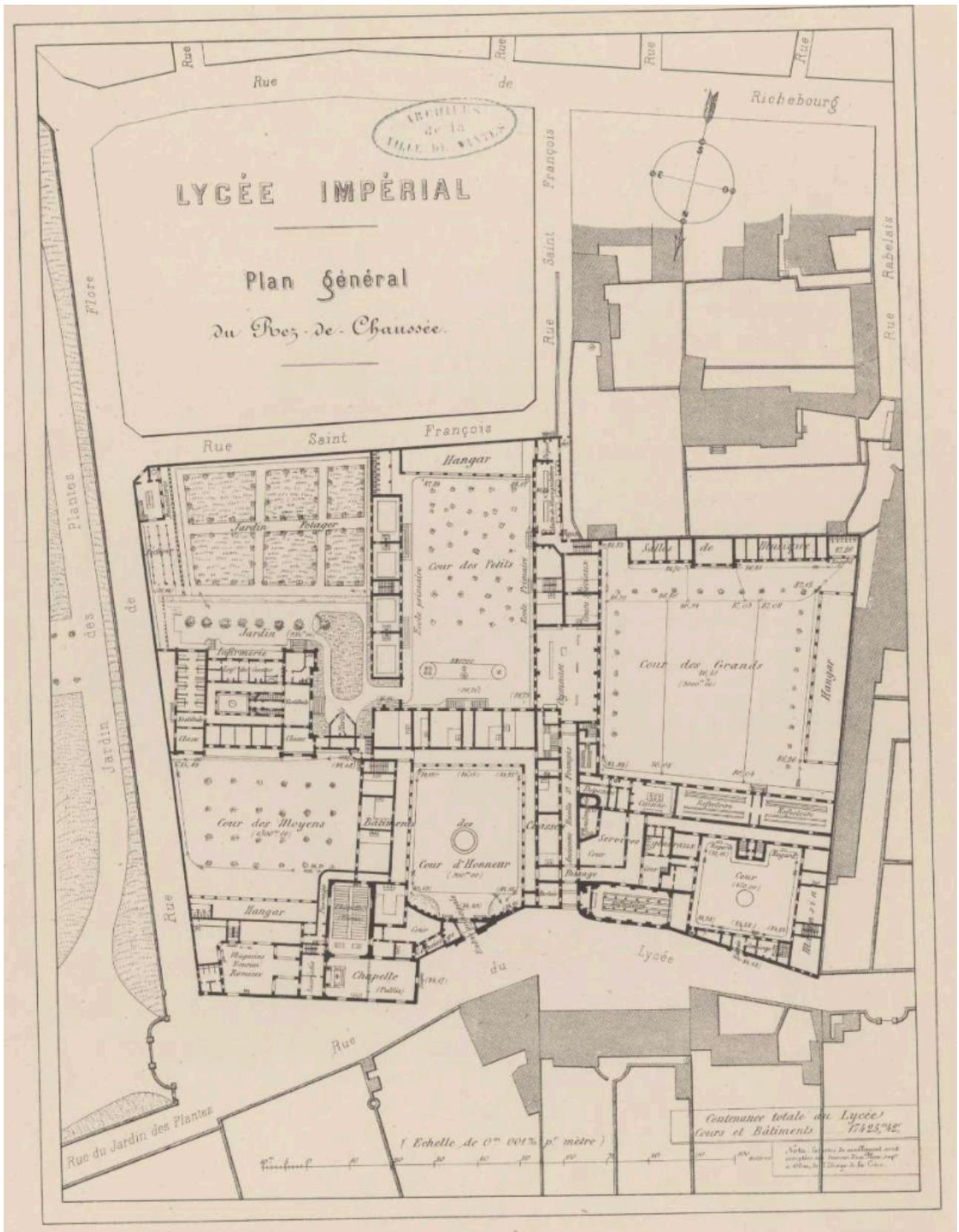
Episode 1 : 1855 Une ruelle St-François à problèmes

par Jean-Louis Liters

Il y a dans les archives du lycée quelques belles pièces de correspondance que l'ami Jean Guiffan n'a pas pu exploiter dans leur intégralité pour écrire son histoire de l'établissement.

Un bonheur pour *Le Tigre déconfiné* qui va en faire son miel.

Responsable de publication : jeanlouis.liters@gmail.com



Le plan du Vieux-Lycée après fermeture de la ruelle St François

1855

Une ruelle St-François à problèmes

Veillez trouver à la suite le brouillon d'une lettre adressée le 15 novembre 1855 par le proviseur du lycée au maire de Nantes. Ecrite sur un quatre pages, à en-tête de l'Académie de Rennes et du Lycée Impérial de Nantes, elle n'utilise qu'un peu plus de deux pages et n'est pas signée. On a respecté la ponctuation et les sauts de paragraphe. On a modifié quelques majuscules ou minuscules manifestement erronées. Le mot « et » est aussi écrit en toutes lettres et non sous forme abrégée.

A l'époque le proviseur du lycée impérial de Nantes était Jules DIDIER.

Et le maire de Nantes était alors l'orléaniste rallié au Second Empire Ferdinand FAVRE. Maire à cinq reprises sous Louis-Philippe, révoqué en 1848 au profit du républicain modéré Evariste COLOMBEL (lui un ancien élève du lycée), il est renommé maire en 1852. On le dit intéressé par la botanique et il dut donc suivre de près la transformation du Jardin des Plantes.

On sait que le Vieux-Lycée de Nantes était constitué de deux parties : le Séminaire et le Couvent des Ursulines d'avant la Révolution de 1789. Entre les deux bâtiments, une ruelle prolongeant la rue St François joignait la rue de Richebourg à la rue du Lycée (ancêtre de la rue Georges Clemenceau).

Lettre du Proviseur au Maire

Nantes le 15 novembre 1855

Monsieur le Maire

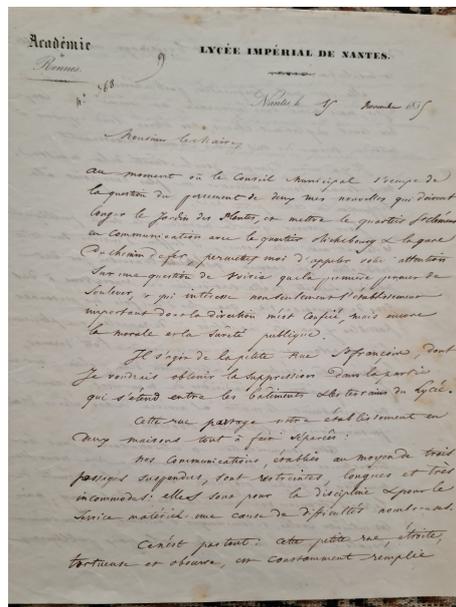
Au moment où le Conseil Municipal s'occupe de la question du percement de deux rues nouvelles qui doivent longer le Jardin des Plantes, et mettre le quartier St Clément en communication avec le quartier Richebourg et la gare du chemin de fer, permettez moi d'appeler votre attention sur une question de voirie que la première (*illisible*) de soulever, qui intéresse non seulement l'établissement important dont la direction m'est confiée, mais encore la morale et la sureté publique.

Il s'agit de la petite rue St François, dont je voudrais obtenir la suppression dans la partie qui s'étend entre les bâtiments et les terrains du Lycée.

Cette rue partage notre établissement en deux maisons tout à fait séparées :

Nos communications, établies au moyen de trois passages suspendus, sont restreintes, longues et très incommodes; elles sont pour la discipline et pour le service matériel une cause de difficultés nombreuses.

Ce n'est pas tout : cette petite rue, étroite, tortueuse et obscure, est constamment remplie d'ordures et d'immondices dont le voisinage est désagréable et insalubre.



Elle est mal fréquentée, particulièrement le matin et le soir, mais même dans la journée, et comme elle longe nos cours et plusieurs classes, nos élèves sont exposés à entendre souvent des cris et des chants inconvenants.

Il y a même danger pour la sureté de la maison. Nous sommes donc intéressés au plus haut point à la suppression de cette petite rue.

Pour prouver que la morale et la sureté publique réclament cette mesure, il suffit d'insister sur cette considération déjà énoncée que la rue est traversée par des individus suspects, qu'elle sert de lieu de rendez-vous à des gens de mauvaise vie, que plus d'une fois des personnes paisibles y ont été insultées; de rappeler que plusieurs fois et notamment au commencement de l'été dernier, le Lycée a dû réclamer l'intervention de la police pour en faire disparaître des individus de mauvaises moeurs qui présentaient le matin à l'arrivée de nos élèves demi-pensionnaires des spectacles obscènes.

Cette communication n'intéresserait, dans les circonstances créées par le percement d'une rue nouvelle, que trois ou quatre propriétés situées à l'extrémité de la rue St François voisine de la rue de Richebourg; mais ces intérêts isolés, dédommagés d'ailleurs, ne sauraient prévaloir contre la morale et la paix publiques ni contre les intérêts sacrés d'un établissement consacré à l'éducation de la jeunesse.

D'ailleurs il serait peut-être possible d'établir une autre communication qui empêcherait cette portion de la rue de devenir une impasse, en la joignant à la rue des Minimes prolongée.

Cette dernière combinaison donnerait satisfaction à tous les intérêts.

Permettez moi, M. Le Maire, de réclamer votre attention et votre action puissante pour une proposition qui touche si gravement le Lycée de Nantes, (*illisible*) de votre jeune population.

Agréez, M. Le Maire,
l'assurance de ma considération
très respectueuse

La réponse de la Mairie

Quelques mois plus tard, le Maire de la Ville de Nantes répondit au Proviseur Didier.

Ou plutôt, au nom du Maire, ce fut le 1er adjoint qui écrivit : Pierre Cuissart, sur un papier à lettres à l'entête du Bureau des Travaux publics.

Cuissart (1798-1870) avait pour activité (probablement lucrative et laissant du temps libre) celle de « propriétaire ». Etaient aussi « propriétaires » son père, sa mère, sa femme et ses beaux-parents !

Il avait été nommé au conseil municipal de Nantes d'abord par ordonnance royale (1846) puis par ordonnance du président de la République, futur Napoléon III (1852).

Tout cela pour dire qu'il n'avait sans doute pas beaucoup d'atomes crochus avec le lycée impérial et son proviseur.

Voici sa lettre, avec en marge :

Ouverture d'une rue
Entre le Lycée Impérial
Et le
Jardin des Plantes

Observations
Au sujet de
La suppression de la
Ruelle St François

Nantes le 26 mai 1856

Le Maire de la Ville de Nantes
À Monsieur Didier proviseur du Lycée Impérial de Nantes

Monsieur le Proviseur

Je réponds un peu tardivement peut-être, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 novembre dernier pour demander la suppression de la rue St François, qui divise le Lycée Impérial en deux parties tout à fait séparées.

Je partage, Monsieur le Proviseur, ainsi que mon Administration tout entière, votre manière de voir à ce sujet, aussi suis-je tout disposé à demander au Conseil Municipal la suppression de cette rue dont le sol pourrait alors être cédé au Lycée. (Ces 3 mots ont été soulignés au crayon de papier sans doute par le proviseur).

Toutefois cette suppression ne pourra devenir possible que lorsque la ruelle St François sera remplacée avec avantage par la nouvelle rue projetée entre le Lycée et le Jardin des Plantes.

Pour arriver à ce but, si désirable sous tous les rapports, il est donc urgent d'obtenir dans le plus bref délai un décret déclaratif d'utilité publique.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le Proviseur, de vouloir bien vous concerter avec M. l'Inspecteur de l'Académie de Rennes, à l'effet d'obtenir l'assentiment de M. Le Ministre de l'Instruction Publique au sujet de l'Ouverture de la rue à établir entre le Lycée et le Jardin des Plantes.

Contrairement aux observations que vous avez formulées lors de l'Enquête, lesquelles sont de nature à retarder l'adoption du projet.

Agréez, Monsieur le Proviseur, l'assurance de ma haute considération.

Signé

Le 1er Adjoint
P. Cuissart

En lisant cette réponse, le proviseur dut passer par toutes les couleurs !
On verra plus loin que le proviseur ne désarma pas...

Jules Didier, vrai magnoludovicien



Magnoludovicien, c'est-à-dire ancien élève du Lycée Louis-le-Grand à Paris, Jules Didier l'était et à plusieurs titres.

Né le 25 janvier 1810 à Paris, fils d'un négociant parisien, il fut à Louis-le-Grand, tour à tour, élève, maître d'étude, puis, devenu agrégé de grammaire, professeur suppléant, censeur suppléant, professeur de 7ème, suppléant en rhétorique, professeur de 6ème, puis, après un passage au lycée Saint-Louis comme censeur, censeur des études à Louis-le-Grand.

Il occupa ensuite divers postes de proviseurs : à Orléans (1852), à Strasbourg (1853), à Nantes (1854), à Rouen (1857), à Versailles (1862). En 1864, en succédant à J.-B. Jullien, qui avait été l'un de ses prédécesseurs à Nantes, il devint le proviseur de Louis-le-Grand.

Emporté par une terrible maladie qui le dévorait depuis trois ans, Jules Didier est décédé dans ses fonctions au Lycée Louis-le-Grand, rue St Jacques, le 25 mai 1868.

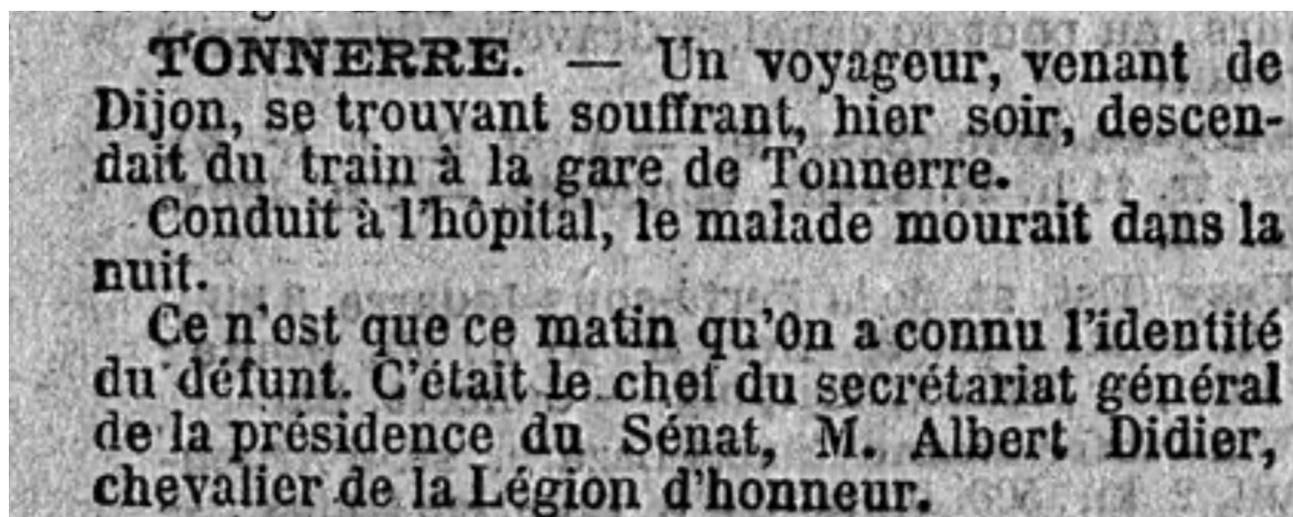
Marié en 1840, il eut trois enfants. L'une de ses deux filles fut l'épouse du philologue et helléniste, membre de l'Institut, Alfred Croiset.

Le fils, Albert Didier

Albert Didier, son fils, né en 1844 à Paris, fut scolarisé au lycée de Nantes durant le provisorat de son père. On le trouve inscrit, comme interne (étrange et intéressant !), de 1854 à 1857 en 6ème, 5ème et 4ème. Il est chaque année le meilleur élève de sa classe et brille dans toutes les disciplines.

Il devint avocat et auditeur au Conseil d'Etat. Il fut le collaborateur de l'historien Albert Sorel et son successeur comme secrétaire général de la Présidence du Sénat.

Resté célibataire, il eut une fin tragique, victime d'une congestion, le 15 septembre 1904. Il avait 60 ans et était en fait depuis peu officier de la Légion d'Honneur.



Le Petit Journal (17 septembre 1904)

Selon sa volonté, d'ailleurs exprimée dans la Presse, ses obsèques à Paris à Saint-Sulpice suivies de son inhumation au cimetière Montparnasse se firent sans fleurs, sans honneurs militaires et sans discours.

Epilogue

L'affaire de la ruelle St François occupa tout le provisorat de Jules Didier. Mais il obtint finalement gain de cause au terme d'une véritable transaction, sous la date du 12 février 1857 entre le maire de Nantes et le proviseur du lycée impérial, traité dont voici les termes, reproduits dans l'édition du *Phare de la Loire* du 27 février 1857 :

« Entre les soussignés :

» M. Jules Didier, chevalier de la Légion d'Honneur, proviseur du Lycée impérial de Nantes, agissant en vertu de l'autorisation expresse de M. le recteur de l'Académie de Rennes, avec l'approbation de Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, - d'une part;

" Et M. Ferdinand Favre, officier de la Légion-d'Honneur, membre du corps législatif, maire de la ville et commune de Nantes, agissant en ladite qualité, - d'autre part;

A été convenu ce qui suit :

Art. 1er. Pour l'ouverture : 1° d'une rue latérale au Jardin des Plantes; 2° d'une autre rue destinée à relier celle indiquée ci-dessus à la ruelle Saint-François, la ville de Nantes est forcée de reprendre deux terrains qui sont sa propriété, mais actuellement affectés au Lycée de Nantes.

» Ces deux terrains sont, l'un d'une contenance de 1672 mètres, s'étendant le long du Jardin des Plantes, à l'extrémité nord du territoire du lycée, et du nord au sud entre le Jardin des Plantes et le lycée, occupé par les cours de récréation du petit et du moyen pensionnat, puis par le jardin de l'infirmerie, où se trouvent aussi diverses constructions : lieux d'aisance du petit pensionnat, préau couvert, petit bâtiment à l'usage de classe, lieux d'aisance du moyen pensionnat, et bâtiment à l'usage de salle de musique, de 240 mètres d'étendue. L'autre, à l'extrémité sud du territoire du lycée, de l'est à l'ouest depuis la nouvelle rue projetée latérale au Jardin des Plantes jusqu'à la rue St-François, d'une contenance de 600 mètres, occupé par le jardin potager et la cour du gymnase, et où se trouvent les lieux d'aisance du gymnase le magasin à fourrages, un vaste hangar approprié à l'usage de la gymnastique.

Art. 2. Pour remettre les lieux en état, relever les murs de clôture, refaire les appropriations détruites, enfin rétablir toutes choses pour les besoins du service du lycée, le maire s'engage, conformément aux délibérations du conseil municipal, en date des cinq juin et quatorze novembre mil huit cent cinquante-six, à verser entre les mains de M. le proviseur du lycée, une somme de 24,120 francs. Cette somme est acceptée à forfait, de telle sorte qu'aucune autre indemnité ne pourra être exigée de la commune.

Art. 3. De plus, la ville concède au lycée, au même titre que les autres bâtiments et terrains qui lui ont été affectés, la jouissance de toute la partie de la ruelle St François supprimée, comprise entre les bâtiments et dépendances de cet établissement.

Art. 4. La fermeture de la ruelle St-François, la construction par le lycée des nouveaux murs de clôture, la reconstruction des services détruits, seront faites en même temps que seront percées les deux nouvelles rues.

Art. 5. Le présent traité ne sera définitif que lorsqu'il aura été accepté par le conseil municipal et approuvé par M. le Préfet.

Fait double, en mairie, à Nantes, le 12 février 1857.

-
-
-

Le proviseur du lycée .

Signé: J. Didier.

Le maire

Signé : Ferdinand Favre

La suite dans quelques numéros du *Tigre déconfiné* !

Jean-Louis Liters